



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Sols et Biotechnologie

Quels seront les nouveautés apportées au permis (PPh) dès 2026 ?

Octobre 2024



Permis obligatoire depuis 1993

pour les (?) 60.000 utilisateurs de produits phytosanitaires dans le cadre de leur profession ou de la vente de produit destiné à être consommé.

- Domaines spéciaux (permis S)
- Domaine horticulture et agriculture (permis AH)
- Domaine économie forestière





2017

Plan d'action 'Produits phytosanitaires (PPh)'

Mesure 6.3.1.3. Renforcement des connaissances sur l'utilisation de PPh dans la formation initiale

Mesure 6.3.1.1. Formation continue obligatoire pour l'application professionnelle de PPh:

- Validité du permis limitée à cinq ans
- Prolongation conditionnée à la participation à un cours de formation continue
- Achat de PPh professionnels seulement sur présentation d'un permis valide



2022

Modification des bases légales

Ordonnances encadrant les permis PPh

- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)
- 4 Ordonnances relatives au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture, l'horticulture, les domaines spéciaux et l'économie forestière (OPer-H et OPer-S)
- Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh)
- Ordonnance sur le Registre des Permis PPh

En vigueur au 1^{er} janvier 2026



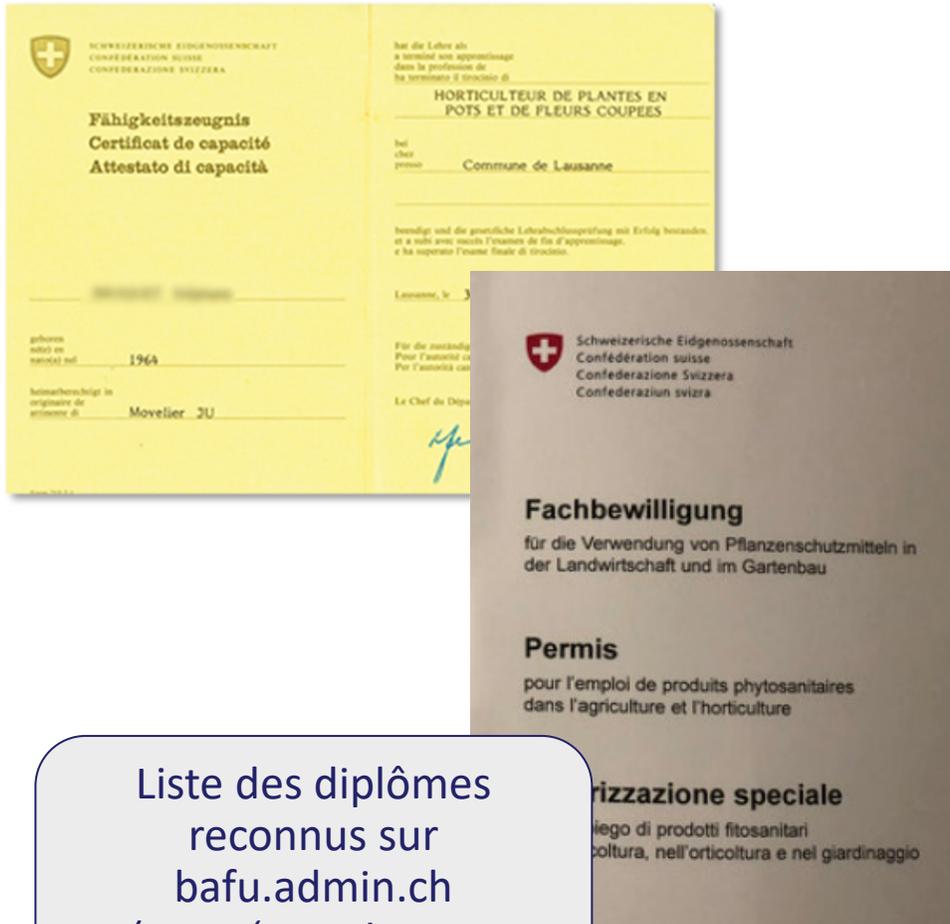
Permis seront digitaux

Permis
enregistré dans
un 'Registre
Permis pph'
+ **App**

Bureau
d'administration
chargé de la
centrale
téléphonique

Pour toute info:
Site internet
[permis-
pph.admin.ch](https://permis-pph.admin.ch)
Actif début 2025





Liste des diplômes reconnus sur bafu.admin.ch (page 'permis pour l'emploi des PPh')

Phase de transition

01.01. au 30.06.2026

Echange des permis ou diplômes reconnus pour un permis digital

Les titulaires avec une habilitation obtenue avant le 1^{er} janvier 2026 pourront échanger leur permis ou diplômes reconnus contre un permis digital (sans passer un examen).

Annonce par le biais du site permis-pph.admin.ch et par les titulaires eux-mêmes pour l'obtention du nouveau permis digital.

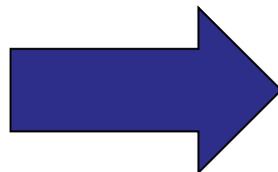


Avant 2026

Permis divisés par domaine d'application

Permis S pour l'entretien des places de sport et de l'environnement d'immeubles (d'habitation, de services, commerciaux, industriels ou publics) pour tous les PPh

Permis AH pour l'agriculture, l'horticulture **et** l'entretien des places de sport et de l'environnement d'immeubles pour tous les PPh



Après 2026

Permis divisés par type de PPh et domaine d'application

Permis S uniquement pour l'utilisation d'herbicides pour tous domaines

Permis H pour l'utilisation de **tous les PPh** (herbicides, fongicides, insecticides, ect) **l'horticulture et l'entretien des places de sport et de l'environnement d'immeubles**

Permis A pour l'utilisation de **tous les PPh dans l'agriculture**

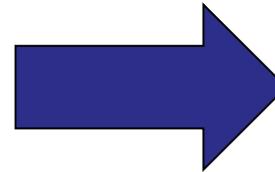
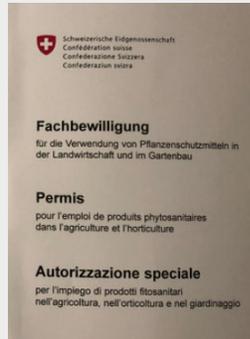


Phase de transition

Reconnaissance de l'ancien permis S

Avant 2026

Permis S (domaines spéciaux)

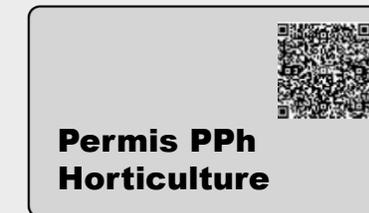


Après 2026

Permis digitaux dans Registre Permis PPh horticulture et/ou domaine spéciaux



ET / OU



Entre le 1^{er} jan et 30 juin 2026, les titulaires pourront faire reconnaître leur permis S et **demandeur soit le permis H soit le permis S soit les deux.**

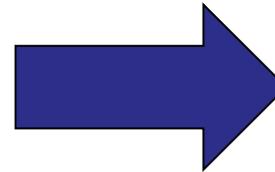


Phase de transition

Reconnaissance de l'ancien permis AH

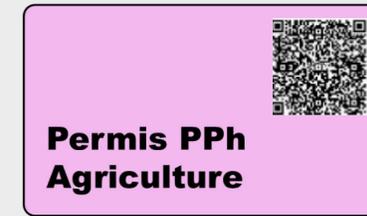
Avant 2026

Permis AH ou diplôme reconnu

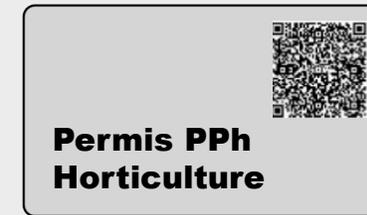


Après 2026

Permis digitaux dans Registre Permis PPh
horticulture et/ou agriculture



Permis PPh
Agriculture
ET / OU



Permis PPh
Horticulture

Entre le 1^{er} jan et 30 juin 2026, les titulaires pourront faire reconnaître leur permis AH ou diplôme reconnu et **demandeur soit le permis H soit le permis A (agriculture) soit les deux.**



Examens identiques pour toute la suisse pour un type de permis

En 2026: Examen = nouveau permis

Passage obligatoire d'un examen pour **l'obtention** du permis pour tous les domaines d'application.

- Acquisition des connaissances lors une formation spécifique (cours de 2 à 5 jours) ou pendant la formation initiale (CFC).
- Les compétences seront ancrées dans un livre pédagogique, disponible gratuitement sous forme de pdf sur le site permis-pph.admin.ch.
- Examens théorique et pratique :
Permis A ou H : théorie 90', pratique 30'
Permis S : théorie 60', pratique 30'

1.1. - 30.06.
2026

Annonce des anciens permis/diplômes

Annonce **par les titulaires** via le site permis-pph.admin.ch des anciens **permis S/AH** ou **diplôme reconnu** pour l'obtention du nouveau permis digital

1.7 - 31.12.
2026

Confirmation de l'échange avec un permis digital

Les titulaires de permis annoncés sont enregistrés dans le Registre Permis PPh
Les titulaires reçoivent une lettre confirmant la délivrance du permis digital

1.1.2027

Début du nouveau système des permis PPh

Achat de PPh sur présentation d'un permis valide
Début des formations continues pour le renouvellement des permis



Dès 2027 : Permis valide 5 ans

Le **renouvellement** du permis PPh tous les **cinq ans** est conditionné au **suivi de formations continues** effectuées dans un canton ou un des établissements reconnus:

- Les formations continues sont divisées entre les **thèmes obligatoires et à choix**.
- Le nombre **d'heures** de formations continues **diffèrent** selon les domaines.
- Les formations continues sont **spécifiques** au type de permis: p. ex. une formation pour le permis agriculture ne vaut pas pour le permis horticulture.
- **Permis valide obligatoire pour achat de PPh professionnel**





Organes d'examen et/ou de formation continue

- Seuls les organes reconnus pourront faire des examens et/ou formations continues
- Toutes les informations sur les critères et procédures de reconnaissance, de déroulement des examens et des formations seront disponibles sur permis-pph.admin.ch
- La liste des organes reconnus seront également publiée sur le site





Contrôles

Digiflux de l'OFAG : À partir de 2026, quiconque vend ou livre des PPh, des engrais ou des aliments concentrés doit déclarer les acheteurs et PPh vendus.

Les permis seront contrôlés lors de l'achat de PPh dès 2027.



Coûts

Pour les titulaires de permis

- 50.- /permis lors de la délivrance et du renouvellement
- Les prix pour les examens les formations initiales et continues sont fixés par les organes (au prix coûtant)

Pour les organes de formation

- Pas de coûts pour la reconnaissance
- Emoluments en cas de 2^{ème} audit insatisfaisant



Questions?